

BEAC

Quid de la situation bancaire des pays membres ?

FA
Libreville/Gabon

LE gouverneur de la Banque des Etats d'Afrique centrale (Beac), Abbas Mahamat Tolli, a eu une importante séance de travail, le 25 octobre dernier à Libreville, avec le ministre de l'Economie, Régis Immongault. Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur des questions relatives au suivi du programme économique et financier des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) avec le Fonds monétaire international (FMI), la stabilité financière dans la sous-région, mais surtout la situation bancaire des pays membres, fragilisés par les effets pervers de la crise économique.

« Globalement, nos banques sont dans une situation solide. Elles se sont montrées résilientes. Aujourd'hui, nous faisons tout pour préserver cette solidité et continuer à la renforcer davantage. La



Photo : F.A.

Le ministre de l'Economie, Régis Immongault (d) en tête-à-tête avec le gouverneur de la BEAC, Abbas Mahamat Tolli. Photo de droite : La Beac tient à surveiller les normes prudentielles des banques.



Photo : JOE MANIANGA

banque centrale a mis en place un nouvel instrument que nous appelons le mécanisme de liquidation d'urgence, qui a servi déjà à renflouer les fonds de certaines banques. Les pays membres font également beaucoup d'efforts pour appuyer la banque centrale. C'est le cas du Gabon, qui a signé une convention avec les banques, afin d'apurer les créances que l'Etat détient auprès d'elles. Ce sont des initiatives qui permettent de renforcer la solidité de nos systèmes bancaires», a précisé Abbas Mahamat Tolli. Selon le gouverneur de la BEAC, la procédure disci-

plinaire à l'encontre des banques et leurs dirigeants, signée le 3 octobre dernier, sont des

solutions, faute de mieux, devant permettre justement de faire sortir les établissements qui ne

jouent plus leurs rôles, ne participent plus au financement de l'économie et dont la situation ne fait

que creuser davantage les déficits d'exploitation. Pour le ministre de l'Economie, seules les réformes peuvent améliorer la situation bancaire des Etats membres et relancer la confiance des investisseurs. « Le gouverneur est en train d'appliquer beaucoup de mesures qui vont renforcer la stabilité monétaire au sein de la sous-région et permettre que la monnaie puisse jouer son rôle qui stabilise à la fois les opérateurs économiques en matière de confiance », a indiqué Régis Immongault.

Cémac / Libre circulation des personnes et des biens
La Guinée-Équatoriale supprime les visas

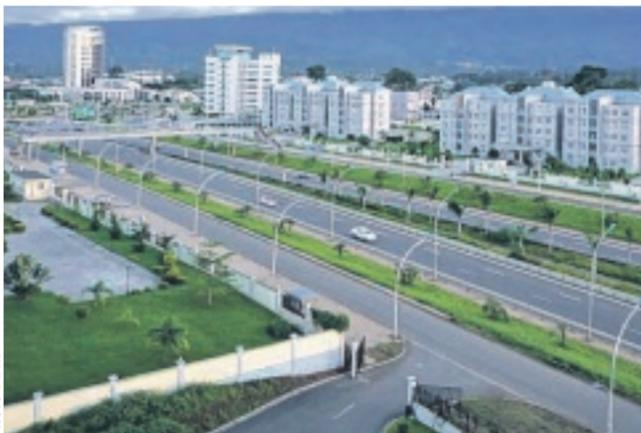


Photo : D.R

Les ressortissants de la Cémac peuvent désormais se rendre en Guinée-Equatoriale sans visa.

C.O
Libreville/Gabon

LES ressortissants de la Cémac peuvent désormais circuler librement dans toute la sous-région. Le dernier verrou à l'effectivité de cette mesure vient finalement de sauter. La Guinée-Équatoriale a entériné officiellement, mardi dernier, la suppression des visas pour tous les ressortissants de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac). En application de l'accord conclu en 2013 sur la libre circulation en Afrique centrale.

"Tout ressortissant des pays de la Cémac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, et Tchad) peut désormais entrer sans visa en Guinée-Équatoriale, mais doit être détenteur d'un passeport biométrique", selon un décret y relatif. Le séjour ne doit pas dépasser trois mois, précise ledit décret, lu à la télévision. La Guinée-Équatoriale emboîte le pas au Gabon, son voisin pétrolier, avec qui elle bloquait la mise en vigueur de la décision depuis 2013. Malabo avait renoncé à appliquer cette décision des chefs d'Etat en 2014, évoquant des raisons de sécurité.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
B. P. : 45 ou 37 - LIBREVILLE
Tél. : 01-79-53-77/76
N° 000279 /MEPPD/SG/DGI

COMMUNIQUE
DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Le Gouvernement de la République Gabonaise et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont signé le 4 juillet 2017 une convention de fonctionnement du compte intitulé « Trésor Gabonais - Recettes TVA » ouvert sous le numéro 50.311101.0.5035.0.0.0.0.0, dûment domicilié à la Direction Nationale de la BEAC à Libreville.

Ledit compte sert à enregistrer la Recette de TVA recouvrée par les administrations des Impôts et des Douanes à l'effet de sécuriser la dépense liée aux remboursements des crédits de TVA dus aux entreprises et autres organismes internationaux.

A cet effet, les assujettis à la TVA sont informés qu'à compter du 2 novembre 2017, tous les paiements par virement de la TVA liquidée, doivent désormais s'effectuer sur le compte sus-indiqué.

En revanche, les paiements par chèques, espèces et par précomptes effectués dans le réseau comptable doivent être reversés par les comptables publics sur le compte centralisateur Recettes TVA à la BEAC.

Fait à Libreville, le 25 OCT. 2017

Le Directeur Général des Impôts
François Auguste AKOMEZOGHO